

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Tombé

N° CE697

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« avis »,

insérer le mot :

« rendu » ;

II. – À la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« l’avis »,

le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.